
UNION AFRICAINE-MISSION INTERNATIONALE DE SOUTIEN A LA CENTRAFRIQUE
(MISCA)

Tél : + 236 70 96 84 84 //21 61 54 95 //21 61 54 96 Fax : + 236 21 61 54 91

3129 Avenue B. Boganda – Bakongo, BP 902 Bangui – République Centrafricaine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MISCA SALUE LE ROLE DES FEMMES CENTRAFRICAINES DANS LA STABILISATION DE LA SITUATION DANS LEUR PAYS ET LA PROMOTION DE LA RECONCILIATION NATIONALE

Bangui, le 8 mars 2014: À l'occasion de la Journée internationale de la Femme, le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA) et Chef de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), le Général Jean-Marie Michel Mokoko, salue la contribution des femmes centrafricaines aux efforts de stabilisation en cours en République centrafricaine (RCA). Il loue leur courage et résilience dans le contexte difficile que connaît leur pays.

Le Représentant spécial note qu'à un moment où la RCA traverse une période douloureuse de son histoire, les acteurs politiques et sociaux du pays ont porté leur choix sur une femme, en la personne de Mme Catherine Samba-Panza, pour diriger la nation, panser les blessures ouvertes par la crise et créer les conditions de l'aboutissement de la transition en cours et celles d'une renaissance nationale. Il souligne le caractère hautement symbolique de ce choix.

Rappelant que les femmes centrafricaines ont payé un lourd tribut aux violences qui ont ensanglanté la RCA ces derniers mois, le Représentant spécial lance un appel à une mobilisation accrue de la communauté internationale pour accompagner leur combat en faveur d'une Centrafrique paisible, réconciliée avec elle-même et prospère. Il réitère l'appui de la MISCA aux efforts des autorités centrafricaines et la détermination de la Mission, avec le soutien de l'opération Sangaris, à mettre effectivement en œuvre tous les aspects de son mandat, s'appuyant en cela sur les progrès indéniables enregistrés en moins de trois mois de déploiement dans la stabilisation de la situation.

Il convient de rappeler que c'est en décembre 1977 que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution proclamant la Journée des Nations unies pour les droits de la femme et la paix internationale, à observer chaque année par les États membres. En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale a reconnu le rôle des femmes dans les efforts de paix et de développement, et a appelé à mettre fin aux discriminations et à renforcer le soutien à la pleine participation des femmes. Depuis, l'UA s'est dotée de plusieurs instruments qui visent à renforcer la contribution des femmes à la paix et au développement et à assurer l'égalité des genres. Dans la mise en œuvre de son mandat, la MISCA prête une attention particulière aux aspects genre et s'emploie, à travers sa composante civile, à répondre aux besoins spécifiques de protection de cette importante composante de la population.